



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 24 JUIN 2021 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 44
absents représentés : 12
absents : 2

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 24 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Nathalie DARDY a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à Mme Séverine DUCAMP, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN a donné pouvoir à Mme Carine QUINOT, Mme Laetitia GIBARU a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, Mme Isabelle LABEYRIE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Mme Véronique BREVET, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Philippe SARDELUC.

Absents : Messieurs Lionel CAMBLANNE et Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre LAFFITTE.

OBJET : INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DES 24 SEPTEMBRE ET 26 NOVEMBRE 2020 PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

A - PATRIMOINE

Décision du président n° 20210422DC38 en date du 22 avril 2021 portant mise à disposition temporaire des locaux situés à l'Escale Info à Capbreton au profit du Tribunal judiciaire de Dax pour les associations ADAVEM et AEM.

B - DEMANDE DE SUBVENTION

Décision du président n° 20210428DC41 en date du 28 avril 2021 portant demande de subventions au titre de l'appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôle d'échanges multimodaux dans le cadre de l'opération d'aménagement d'un pôle d'échange multimodal sur le site de la gare à Saint-Vincent de Tyrosse.

C - SPORT

Décision du président n° 20210507DC42 en date du 7 mai 2021 portant sur une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « Union sportive Tyrosse rugby côte sud » dans le cadre de l'attribution d'une subvention pour l'année 2021 (35 000 euros).

D - CULTURE

Décision du président n° 20210520DC43 en date du 20 mai 2021 portant sur une convention tripartite avec Capbreton et la compagnie des épices pour l'accueil en résidence de création de la conteuse Florence Desnouveaux et de son équipe artistique du 19 au 28 mai 2021 à la Maison de l'oralité et du patrimoine.

Décision du président n° 20210520DC44 en date du 20 mai 2021 portant sur une convention tripartite avec Soustons et la compagnie en 3 actes pour une résidence d'artistes du 12 au 16 juillet 2021 à la Marensine.

Décision du président n° 20210520DC45 en date du 20 mai 2021 portant sur une cession avec la commune de Saint-Vincent de Tyrosse et la compagnie drôles de dames pour le spectacle « l'aventura » le 18 juin 2021.

E - MARCHÉS PUBLICS

1 - Marchés et accords-cadres selon la procédure adaptée :

- Services

Solution d'intelligence artificielle pour la mise en œuvre de l'observatoire du territoire et de la gestion des politiques publiques

Notification : le 6 mai 2021

Titulaire : Société HUPI à Bidart (64)

Montant : 73 900 € HT pour la solution complète et une possibilité de bons de commande pour un montant de 10 000 € HT maximum pour la durée du marché, reconduction éventuelle comprise.

Comptages routiers, études de trafic et de circulation, et étude de faisabilité pour les communes et établissements publics du territoire de la Communauté de communes MACS constitués en groupement

Notification : le 12 mai 2021

- Lot 1 : Comptages, simulations et ingénierie de circulation : pour une durée de 2 ans, reconductible une fois pour une durée d'un an par décision expresse, et pour un montant minimum de 25 000 € HT et pour un montant maximum de 80 000 € HT, pour la durée totale de l'accord cadre :
 - o Titulaire : Société INGENIERIE SECURITE ROUTIERE à Aire sur l'Adour (40)
- Lot 2 : Conseil en mobilité, veille réglementaire et schémas d'aménagement : pour une durée de 2 ans, reconductible une fois pour une durée d'un an par décision expresse, et pour un montant minimum de 25 000 € HT et pour un montant maximum de 120 000 € HT, pour la durée totale de l'accord cadre :
 - o Titulaire : Société SARL IDCITE à Gourge (79)

- Fournitures

Accord cadre à bons de commande pour l'impression et la livraison des supports de communication de la Communauté de communes MACS et du CIAS de MACS constitués en groupement

Notification : le 14 mai 2021

- Lot n° 01 - Impression et livraison de livrets, bulletins format 20,5*26,5 cm pour la Communauté de communes MACS : pour une durée d'un an, reconductible deux fois pour une durée d'un an par décision expresse, et pour un montant maximum de 8 000 € HT par an : Titulaire : Société SODAL à Langon (33)

- Lot n° 02 - Impression et livraison de dépliants, plaquettes et petits livrets pour la Communauté de communes MACS et le CIAS de MACS constitués en groupement : pour une durée d'un an, reconductible deux fois pour une durée d'un an par décision expresse, et pour un montant maximum de 11 000 € HT par an pour la Communauté de communes MACS et pour un montant maximum de 2 000 € HT par an pour le CIAS de MACS : Titulaire : Société SODAL à Langon (33)
- Lot n° 03 - Impression et livraison d'affiches et de flyers pour la Communauté de communes MACS et le CIAS de MACS constitués en groupement : pour une durée d'un an, reconductible deux fois pour une durée d'un an par décision expresse, et pour un montant maximum de 5 000 € HT par an pour la Communauté de communes MACS et pour un montant maximum de 1 000 € HT par an pour le CIAS de MACS : Titulaire : Société SODAL à Langon (33)
- Lot n° 04 - Impression et livraison de chemises à rabats pour la Communauté de communes MACS et le CIAS de MACS constitués en groupement : pour une durée d'un an, reconductible deux fois pour une durée d'un an par décision expresse, et pour un montant maximum de 2 500 € HT par an pour la Communauté de communes MACS et pour un montant maximum de 1 000 € HT par an pour le CIAS de MACS : Titulaire : Société SODAL à Langon (33)
- Lot n° 05 - Impression et livraison de papier et enveloppes à en-tête pour la Communauté de communes MACS et le CIAS de MACS constitués en groupement : pour une durée d'un an, reconductible deux fois pour une durée d'un an par décision expresse, et pour un montant maximum de 12 000 € HT par an pour la Communauté de communes MACS et pour un montant maximum de 5 000 € HT par an pour le CIAS de MACS : Titulaire : Société SARL SUD OUEST SERVICES à Saint-Geours-de-Maremne (40)
- Lot n° 06 - Impression et livraison de cartes de visite et de cartons d'invitation pour la Communauté de communes MACS et le CIAS de MACS constitués en groupement : pour une durée d'un an, reconductible deux fois pour une durée d'un an par décision expresse, et pour un montant maximum de 5 000 € HT par an pour la Communauté de communes MACS et pour un montant maximum de 1 000 € HT par an pour le CIAS de MACS : Titulaire : Société MESSAGES à Toulouse (31)
- Lot n° 07 - Impression et livraison de carnets de tickets numérotés et de tickets numérotés pour la Communauté de communes MACS : pour une durée d'un an, reconductible deux fois pour une durée d'un an par décision expresse, et pour un montant maximum de 2 000 € HT par an : Titulaire : Société RECTO VERSO à Mont de Marsan (40)

- **Travaux**

Dragage entretien du chenal d'accès au port de Capbreton

Notification : le 29 avril 2021

Titulaire : société BAGGERBEDRIJF de BOER B.V à HE SLIEDRECHT (3361) basée aux Pays bas

Montant : 640 000 € HT

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 juin 2021

Le président

Pierre Froustey

